



CDEN du 14/02/2023
Département de l'Hérault
Déclaration liminaire du SNALC

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil départemental,
Monsieur le Directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Depuis plusieurs semaines, des millions de travailleurs, du public et du privé, des retraités et des jeunes sont descendus dans la rue. Ce mouvement, d'une ampleur inédite, confirme la très forte détermination à refuser le projet de réforme des **retraites** voulu par le gouvernement et qui nous paraît injustifié et injustifiable. Le SNALC redit ici sa solidarité avec les mobilisations à venir, qu'il contribuera à durcir si nos dirigeants restent sourds.

Pour le premier CDEN premier degré de mandat, le SNALC tient à alerter élus et parents d'élèves sur certaines problématiques qui seront abordées ce jour.

Commençons par la question des **fusions d'écoles** : une accélération de cette tendance se confirme cette année puisqu'il y en a 7 de programmées pour la rentrée 2023/2024 (il y en avait eu 4 en 2022-2023, 4 en 2021-2022, et seulement 2 en 2020-2021)!

Nous rappelons que dans le Bulletin officiel du 10 juillet 2003, on pouvait lire : « La fusion de deux écoles, et en particulier d'une école maternelle et d'une école élémentaire, ne doit pas conduire à créer un ensemble d'une taille trop élevée, notamment en zone d'éducation prioritaire, et ne doit pas avoir pour effet de remettre en cause la spécificité de l'école maternelle, ».

Pourtant, les fusions programmées dans notre département suscitent des inquiétudes légitimes au sein des équipes pédagogiques mais aussi des parents, tous ayant pu constater les effets néfastes de précédentes fusions : elles ont conduit à des fermetures de classes par effet de globalisation des effectifs, à remettre en question la spécificité des maternelles et à transformer les écoles en grosses structures déshumanisées et difficilement gérables.

Nous insisterons sur les fusions touchant des écoles maternelles, ce qui est le cas des 7 fusions proposées cette année : les collègues ayant vécu de telles fusions ont pu constater une dégradation de la prise en compte des spécificités de la maternelle, dans les moyens alloués, les projets pédagogiques, l'utilisation des locaux, les horaires, les aménagements etc..., la spécificité des enfants **préélémentaires** n'est plus prise en considération comme elle le serait dans une école maternelle à part entière.

Enfin, concernant la direction, le SNALC reçoit nombre de retours où le directeur de la double structure ne peut être aussi efficace dans la gestion du relationnel avec les familles. L'augmentation de décharge liée aux fusions n'est pas suffisante pour absorber la masse de travail supplémentaire. Pour le SNALC, la fusion n'est autre qu'une technique de gestion et n'offre que des avantages comptables.

Par ailleurs nous souhaitons pointer du doigt la situation dramatique des remplacements ou plutôt du **non remplacement des enseignants**. En effet, depuis plusieurs années déjà, et plus particulièrement ces deux dernières années, les collègues absents peinent à se faire remplacer. Nous craignons que la carte scolaire n'accentue davantage ce déficit. La création de postes de remplaçants en nombre suffisant nous paraît absolument nécessaire si nous voulons enseigner dans de bonnes conditions. Pour le SNALC, les réflexions autour du taux de remplacement et du taux de rendement ne peuvent être efficaces qu'avec un pool de titulaires remplaçants suffisant. L'emploi de contractuels, qui prend son essor depuis plusieurs années, ne

saurait répondre convenablement au défi du remplacement.

Nous souhaiterions aborder la question du **dédoublement** en éducation prioritaire. Si le projet de carte scolaire prévoit un solde positif pour le REP (+ 10dd) et le Rep+ (+5dd), il est parfois difficile de comprendre le jeu de chaises musicales, qui à quelques élèves près, retire le dispositif là où il avait été jugé pertinent l'année précédente. Le SNALC souhaite connaître les critères objectifs d'ouverture et de fermeture des classes dédoublées et avoir des éclaircissements sur la logique de l'administration, car la succession d'ouvertures/fermetures entraîne un manque de continuité et ne nous semble pas répondre aux attentes tant pour la stabilité des équipes que pour le bien être des élèves.

Par ailleurs, pour le SNALC, bien que bénéfiques aux élèves, les dédoublés de classe ne peuvent pas faire oublier le manque cruel de **RASED** dont l'Éducation nationale souffre depuis des années et qu'aucun ministre n'a fait mine de combler. Ainsi, il n'y a pas assez de spécialistes pour aider les élèves les plus en difficulté et pour apporter leur expertise aux équipes pédagogiques qui en ont besoin. Sans oublier également que les efforts se sont concentrés sur l'éducation prioritaire labélisée REP et REP+ alors que 70% des enfants défavorisés sont scolarisés hors des réseaux prioritaires. Des oubliés aux besoins pourtant bien concrets. D'autant que les places en structures spécialisées se faisant rares, des élèves à besoins très particuliers se retrouvent en milieu ordinaire sans qu'un accompagnement à la hauteur ne puisse leur être proposé.

Elargissons à la question de **l'inclusion** ; le SNALC continue de demander inlassablement des conditions de prise en charge plus individualisées. La mutualisation à tout va et le déploiement des PIALs ne répondent pas aux enjeux de l'inclusion ; faire du chiffre, au détriment du qualitatif, nous semble peu opportun. Les AESH sont en perte de sens de leur métier, et les élèves subissent un saupoudrage d'aide trop souvent superficiel, sans dimension humaine.

Nous terminerons par évoquer les grands sacrifiés que sont les **professeurs de technologie**, suite à l'annonce de la suppression de leur matière en 6ème. Cette annonce nous paraît scandaleuse, tant sur le fond que sur la forme.

Sur le fond, le Ministère de l'Éducation présente la stratégie numérique pour l'Éducation de 2023/2027 en osant écrire : " renforcer les compétences numériques des élèves, l'usage des outils numériques pour la réussite des élèves" (BO du 2/02/23) ... tout en rabaissant les enseignements de technologie... cherchez l'erreur.

Sur la forme ; annoncer cela avant même qu'un décret d'application ne soit paru, et alors que les TRM sont discutés en ce moment même, place tous les agents (enseignants et chefs d'établissement) en difficulté. Et les postes du 2d degré se retrouvent impactés, alors même que l'administration n'a pas la moindre certitude quant au pool de volontaires du premier degré pour prendre ces heures... La gouvernance à l'envers, par voie de presse, décidément on ne s'y fait pas...

Ce n'est plus un secret pour personne, les conditions d'exercice des enseignants se dégradent dans notre département tout autant qu'ailleurs. Beaucoup de personnels, même aguerris et motivés, songent à une reconversion professionnelle, une rupture conventionnelle, temps partiel ou pire quand toutes ces possibilités leur sont refusés, ils songent à la démission !

Par cette intervention, nous souhaitons que vous meniez une réflexion en tenant compte des réelles conditions d'exercice de notre métier, qui se détériorent et qui impactent la qualité de notre enseignement. Il s'agit de savoir quelle éducation nous souhaitons avoir pour quels futurs citoyens. **Arrêtons d'avoir une calculatrice à la place du cœur et remettons la dimension humaine au centre de cette réflexion et des décisions !**

Merci pour votre écoute.

